

DEC152843DR06

Décision portant délégation de signature à Philippe Fluzin, Philippe Dillmann et Florence Tanguy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, dont le directeur est M. Pierre Guibert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Philippe Fluzin**, Directeur de Recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Fluzin, délégation est donnée à **Philippe Dillmann**, Directeur de Recherche CNRS, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Fluzin et de Philippe Dillmann, délégation est donnée à **Florence Tanguy**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Pierre Guibert